



HAL
open science

Un marché d'Alexandre Le Roux pour une estampe de confrérie (Archives nationales, MC, XXIV, 587, 24 avril 1718)

Rémi Mathis

► **To cite this version:**

Rémi Mathis. Un marché d'Alexandre Le Roux pour une estampe de confrérie (Archives nationales, MC, XXIV, 587, 24 avril 1718). *Nouvelles de l'estampe*, 2017, 260, pp.81. 10.4000/estampe.354 . halshs-04186487

HAL Id: halshs-04186487

<https://shs.hal.science/halshs-04186487>

Submitted on 23 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

■ ■ ■ UN MARCHÉ D’ALEXANDRE LE ROUX POUR UNE ESTAMPE DE CONFRÉRIE (ARCHIVES NATIONALES, MC, XXIV, 587, 24 AVRIL 1718)

par Rémi Mathis

Résumé

Alexandre Le Roux, « graveur en taille-douce », habitant rue Galande, remet ce jour, 24 avril 1718, à la confrérie des scieurs de long en bois (chapelle du Saint-Esprit, place de Grève), un dessin représentant Saint-Cyr et Sainte-Julitte, leurs martyres respectifs, et un cartouche. Il doit le graver à la même échelle, sur cuivre rouge, pour le 1^{er} juin 1718. Il reçoit pour cela 78 livres – 30 immédiatement et 48 à la livraison. Il paye 12 livres 10 sols à François Dosseran, planeur de cuivre, présent chez le notaire, pour acheter la plaque. Aucune épreuve de cette estampe n’a pour l’instant été retrouvée.

Édition

Furent presens Alexandre Le Roux, graveur en taille douce à Paris, y demeurant rue Calandre¹, paroisse Saint Estienne du Mont, d’une part, et Charles Meusnier, demeurant fauxbourg Montmartre, paroisse Saint Eustache, et Antoine Chabro, demeurant rue de la Mortellerie, paroisse Saint Gervais, confreres en charge de la confrairie de Saint Cir et Sainte Julitte, logée en la chapelle du Saint Esprit, place de Greve, patron des cieurs de long en bois de cette ville, Jean Jay, demeurant à Paris, rue de Perse, paroisse Saint Jean en Grève, André Dubeau, demeurant rue du Sepulcre, paroisse Saint Sulpice ; Jean Rolland, demeurant rue des Vieilles Thuilleries paroisse Saint Sulpice ; Pierre Montel demeurant rue de Bretagne, paroisse Saint Nicolas des Champs ; et Guillaume Desjardins, demeurant rue Saint Denis, paroisse Saint Laurent, tous cieurs de long en bois et anciens confraires de lad. confrairie d’autre part.

Lesquels sont convenus ensemble de ce qui suit, c’est à sçavoir que ledit Le Roux a promis et s’est engagé envers lesdits confreres de present en charge et lesd. anciens de ladite confrairie de Saint Cir et Sainte Julitte de leur graver en cuivre rouge une estampe representante Saint Cir et Saint Julitte et autour leurs martirs et cartouches accompagnés d’un cartouche representant led. cieur de long suivant le dessin representé par led. Le Roux à luy à l’instant rendu après qu’il a esté accepté de luy et desdits Meusnier, Jay et Desjardins et desd. notaires soussignéz, paraphé en presence desdits Chabro, Dubeau, Rolland et Montel attendu qu’ils ne sçavent

signer, sur une plaque de cuivre rouge desd. grandeur et largeure dudit dessein pezante cinq livres moins un quart, presentement fournie par le sieur Dosseran cy après denommé aud. Le Roux, ainsy qu’il le reconnoist ; laquelle planche representante le sujet de ladite confrairie ledit Le Roux promet faire et parfaire aux direz d’experts et gens ce connoissant le premier juin prochain, à peine de tous depends, dommages et interests. Et ce moyennant la somme de soixante dix huit livres pour ladite gravure, planche de cuivre et dessein de ladite planche, en deduction de laquelle somme lesd. confreres de present en charge ont presentement, et à la vue desd. notaires soussignez, baillé, payé, compté et reellement delivré en louis d’argent et monnoye ayant cours aud. Le Roux celle de trente livres, dont d’autant quittant, et à l’egard des quarente huit livres restans lesdits confreres en charge promettent et s’obligent en leurdite qualité bailler et payer aud. Le Roux lorsqu’il leur remettra lad. planche bien et deument faite comme il est cy dessus dit à peine de tous depens, dommages et interests, et desdits trente livres presentement receues par led. Le Roux, iceluy Le Roux en a presentement payé à François Dosseran, planeur de cuivre pour led. graveur, demeurant à Paris cloistre et paroisse Saint Jean de Latran à ce present douze livres dix sols pour ladite plaque de cuivre, ainsy qu’il le reconnoist, dont quittant, et pour l’exécution desd. presentes lesdites parties eslizent leurs domicilles en leurs demeures susdites, auxquels lieux etc. nonobstant etc. promettans etc. obligéans etc. renonceans etc. Fait et passé à Paris, en l’estude de Dupont, notaire, l’an mil sept cent dix huit, le vingt quatre avril après midy et ont signé excepté lesd. Chabro, Dubeau, Rolland, Montel et led. Dosseran qui ont déclaré ne le sçavoir, de ce interpellé.

LMeunier Alexandre Leroux
Jean Jay
Guillaume Dujardin
Dupont
Maignin

1. Une rue Calandre existe bien à Paris, mais elle se trouve sur l’île de la Cité et non paroisse Saint-Étienne-du-Mont : sans doute faut-il donc lire « rue Galande », rue qui existe toujours, modifiée, et qui allait du chevet de Saint-Séverin à la place Maubert.